

# CANADA

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

## CANADIEN DU PACIFIQUE

Incorporée par lettres patentes sous le grand sceau du Canada

### DEBENTURES A 5 POUR CENT

Payables en or dans cinquante ans

#### SUR PREMIERE HYPOTHEQUE DES TERRES CONCÉDÉES

Emission totale autorisée..... \$25,000,000  
 Acceptées par le gouvernement comme garantie de l'exécution du contrat passé entre le gouvernement et la compagnie..... \$ 5,000,000  
 Maintenant offert au public..... \$10,000,000

Le principal et l'intérêt payables en or monnayé du poids et de la finesse de l'étalon actuel— le principal à Montréal, Canada, et les intérêts le 1er d'avril et le 1er d'octobre, au gré du porteur, soit à Montréal, ou à Londres, Angleterre, au taux de 4c 1/4 sterling pour chaque piastre.

Débutures de la dénomination de \$1,000 et de \$500 chacune. Le principal payable le 1er d'octobre 1931, hormis qu'elles ne soient offertes auparavant pour le paiement des terres et, en conséquence, annulées ou rachetées par les syndics à même le produit de la vente des terres, soit au cours de la Bourse ou par tirages à dix pour cent de prime.

#### SYNDICS POUR LES PORTEURS DE DEBENTURES

CHARLES F. SMITHERS, *Equier, Président de la Banque de Montréal*  
 HONORABLE J. HAMILTON, *Président de la Banque des Marchands du Canada*  
 SAMUEL THORNE, *Négociant, de New-York.*

Les débutures sont garanties par une hypothèque consentie en faveur des dits syndics qui leur confère, en vertu des clauses de la charte, plein pouvoir de payer les débutures, principal et intérêts et de faire toucher aux porteurs le produit net de la vente des terres. Avant d'être mis en force, l'acte sus haut cité a été soumis au gouvernement qui a, depuis, accepté les \$5,000,000 comme garantie de l'exécution du contrat conformément aux clauses de la charte.

L'hypothèque ainsi créée est privilégiée sur toute l'étendue des terres concédées à la compagnie, formant 25,000,000 d'acres des plus belles terres propres à la culture, situées dans cette partie du pays désignée sous le nom de "Zone Fertile" des territoires du Nord-Ouest, reconnue comme étant la région la plus considérable et la plus propre à récolter du blé de la meilleure qualité qu'il y ait sur le continent d'Amérique, et la compagnie peut localiser son octroi de terres dans cette région exclusivement, en mettant de côté toutes les sections qui ne sont pas propres à la culture.

Les débutures seront acceptées par la compagnie en paiement des terres au taux de 110 avec les intérêts accrus sur icelles.

En vertu de l'acte d'obligation hypothécaire, la compagnie s'oblige expressément de payer les intérêts sur les débutures semi-annuellement, lorsqu'ils deviendront dus, et le principal à l'échéance. Le produit net de toutes les ventes de terres devra être remis aux syndics pour qu'ils les gardent en mains, d'abord, pour garantir l'accomplissement de l'obligation de la compagnie de payer les intérêts sur les débutures, et, tant que cette obligation sera remplie ponctuellement, pour être appliqué à l'achat de débutures, pour annulation, pourvu que le prix n'exécède pas 110 pour cent et les intérêts accrus; mais si les débutures ne peuvent être achetées à ou au-dessous de ce prix, alors les syndics sont autorisés et requis de désigner, par lots, de temps à autre, à mesure que les fonds s'accumuleront entre leurs mains, les débutures qui devront être présentées pour être payées et annulées à 110 pour cent avec les intérêts accrus.

Le contrat stipule que toutes les débutures émises seront déposées d'abord entre les mains du gouvernement, et que le produit de toutes les ventes de terres sera aussi déposé entre les mains du gouvernement et ne sera payé à la compagnie qu'en proportion des travaux qui auront été faits pour la construction du chemin. L'intérêt à quatre pour cent, sur le montant restant en la possession du gouvernement, est, en vertu de l'acte précité, expressément réservé pour le paiement des intérêts sur les débutures, et ne peut être appliqué à aucune autre fin.

On verra par le rapport officiel du président de la compagnie, que les directeurs veulent terminer et ouvrir la ligne du chemin de fer jusqu'au Pacifique sans se prévaloir du droit qu'ils ont en vertu de la charte, d'émettre ses débutures en offrant le dit chemin de fer pour garantie; et qu'ils sont convaincus que les capitaux additionnels requis pour terminer le contrat et pourvoir la ligne du matériel nécessaire pour son exploitation pourront être obtenus par l'émission d'actions privilégiées ordinaires. Dans ce cas, les seules obligations qui grèveront les revenus de la compagnie seront les intérêts sur ces débutures, qui seront payés avant tout dividende sur les actions ordinaires et privilégiées.

Ces débutures seront acceptées par le Receveur-Général comme dépôt de la part des compagnies d'assurance en vertu de l'acte 40, Vict. chap. 42.

Il est pourvu à l'enregistrement des débutures à Montréal, à New-York et à Londres.

On peut examiner la charte de la compagnie et obtenir des copies de l'Acte de *fidei-commis* hypothécaire du rapport du président et du prospectus de la compagnie aux bureaux des sous-signés.

Ces débutures sont maintenant offertes au public au pair avec les intérêts accrus, par les sous-signés qui se réservent le droit d'en augmenter le prix, en aucun temps, sans avis préalable. Les demandes pour débutures devront être adressées comme suit:—

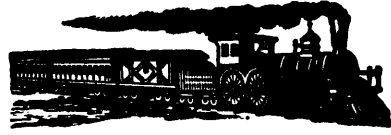
### BANQUE DE MONTREAL MONTREAL

Ses succursales en Canada, et ses agences à Chicago, et au No. 9, Birchlin Lane Londres, Angleterre.

J. S. KENNEDY & Cie., 63, William Street, NEW-YORK,

OU A W. WATSON & A. LANG, AGENTS DE LA BANQUE DE MONTREAL, 39, Wall Street, NEW-YORK.

Montréal, 25 novembre, 1881.



## CHEMIN DE FER Q. M. O. & O. CHANGEMENT D'HEURES

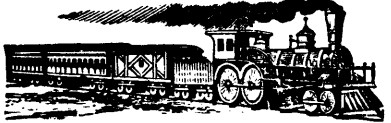
A PARTIR DE LUNDI, 2 JANVIER 1882,

Les trains partiront comme suit:

	MIXTE.	MALLE.	EXPRESS
Départ de Hochelega pour Ottawa.....	8.20 pm	8.30 am	5.00 pm
Arrivée à Ottawa.....	7.55 am	1.20 pm	9.10 pm
Départ de Ottawa pour Hochelega.....	10.00 pm	8.10 am	4.55 pm
Arrivée à Hochelega.....	9.45 am	1.00 pm	9.45 pm
Départ de Hochelega pour Québec.....	6.40 pm	3.00 pm	10.00 pm
Arrivée à Québec.....	8.00 am	9.50 pm	6.30 am
Départ de Québec pour Hochelega.....	5.30 pm	10.00 am	10.00 pm
Arrivée à Hochelega.....	7.30 am	4.51 pm	6.30 am
Départ de Hochelega pour St. Jérôme.....	6.00 pm		
Arrivée à St. Jérôme.....	7.45 "		
Départ de St. Jérôme pour Hochelega.....	6.45 am		
Arrivée à Hochelega.....	9.00 "		
Départ de Hochelega pour Joliette.....	5.15 pm		
Arrivée à Joliette.....	7.40 pm		
Départ de Joliette pour Hochelega.....	6.20 am		
Arrivée à Hochelega.....	8.50 am		

Service local entre Aylmer, Hull et Ottawa. Tous les Trains de Passagers sont pourvus de Chars-Palais le jour et de Chars-Dortoirs la nuit. Les Trains allant et venant d'Ottawa font une incidence avec les trains allant et venant de Québec. Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 p.m. Les trains font leur parcours d'après l'heure de Montréal et quittent le Station du Mile-Écu dix minutes plus tard qu'à Hochelega.

Bureau Général, 13, Place d'Armes  
 BUREAUX DES BILLETS:  
 13 PLACE D'ARMES, } MONTREAL.  
 202 RUE ST-JACQUES, }  
 VIS-A-VIS L'HOTEL ST-LOUIS, QUEBEC.  
 VIS-A-VIS L'HOTEL RUSSELL, OTTAWA.  
 L. A. SÉNÉCAL,  
 Aristide-Général.



## Chemin de Fer Intercolonial

1881—Arrangements d'Hiver—1882

A partir du 21 Novembre 1881, les trains directs à Passagers partiront tous les jours (Dimanches exceptés), comme suit:

Part de Pointe-Lévis.....	8 10 a. m.
Arrive à Rivière-du-Loup.....	12 55 p. m.
" Trois-Pistoles.....	9 05 "
" Rimouski.....	3 49 "
" Campbellton.....	8 35 "
" Bathouéle.....	9 15 "
" Dalhurst.....	11 17 "
" New-Castle.....	12 52 a. m.
" Moncton.....	4 00 p. m.
" Saint-Jean.....	7 30 p. m.
" Halifax.....	12 40 p. m.

Ces trains font la connexion à la Jonction des Chaudières, avec les trains du Grand-Tronc qui partent de Montréal à 10.0 p. m.

Les trains pour Halifax et St-Jean vont directement à leur destination le dimanche. Les trains quittant Halifax à 2.45 p. m., et St-Jean à 7.25 p. m., et arrivant à Montréal à 6 hrs. a. m., en faisant connexion à la Jonction des Chaudières avec le train du Grand-Tronc à 8.10 p. m., restent à Campbellton le dimanche.

Le char Pullman qui part de Montréal le Lundi, le Mercredi et le Vendredi, va directement à Halifax, et celui qui part le Mardi, le Jeudi et le Samedi, va directement à St-Jean.

Pour ce qui regarde les prix de passage, le taux du fret, les arrangements des convois, etc., des informations complètes seront données par

G. W. ROBINSON,  
 Agent des Passagers et du fret pour la division de l'Est, No. 120, rue Saint-François Xavier, ancien local du bureau de Poste, Montréal.  
 D. POTTINGER,  
 Surintendant-en-Chef. Moncton, N. B., 15 nov. 1881.—52 f.

## LA POUDRE ALLEMANDE SURNOMMÉE



NE FAILLIT JAMAIS  
 Vendue chez tous les Epiciers respectables.

## BULLETIN MENSUEL DU Bureau de Poste de Montréal JANVIER 1882

Distribuées.		DÉPECHES.		P. r. a. s.	
A. M.	P. M.			A. M.	P. M.
Ontario et Etats de l'Ouest.					
8-9 00		(A) Ottawa, par chemin de fer.....		8 15	8 00
8-8 40		(B) Provinces d'Ontario, Manitoba et Colombie Ang. Montréal à Carillon par la rivière Ottawa.....		8 15	8 00
Québec et Provinces Maritimes.					
5 35		Québec, Trois-Rivières, Berthier, Sorel, par vapeur.....			
8 00		Québec, Trois-Rivières, Berthier, etc., par Q.M.O. & O. (B) Québec par le ch. de fer du Grand-Tronc.....			1 50
8 00		(B) Township de l'est, Trois Rivières, Arthabaska et Rivière-du-Loup, par ch. de fer.....			8 00
12 58		Ch. de fer Occidental, (ligne principale) à Ottawa.....		7 00	
9 30		Ch. de fer Occidental, emb. St-Lin et St-Jérôme.....		4 30	
8 00		Ch. de fer Occidental, emb. St-Jérôme et St-Janvier.....		7 0	
11 30		Ch. de fer de Laprairie, St-Rémi et Hemmingford.....		2 15	
8 00	12 45	St-Hyacinthe, Sherbrooke, Coaticook, etc.....		6 00	2-15 8
8 00		Ch. de fer d'Acton et Sorel.....			8 00
10 00		St-Jean, Stanbridge et Station St-Armand.....		7 00	
10 00		St-Jean, Ch. de fer Vermont Junction et Shefford.....		2 15	
9 00		Ch. de fer Sud-Est.....		4 45	
8 00		N.-Brunswick, N. Ecosse et l'île du P.-E. Terrebonne, partant de Halifax, 7 et 21 Nov.....			8 00
Dépêches Locales.					
9 45		Valleyfield, Valois et Dorval Route Be-narhols.....		6 00	
11 30		Boucherville, Contrecoeur, Yvernes et Verchères.....		1 45	
9 00	5 30	Côte St-Antoine et N.-Dame de Grâce.....		9 0	6 00
9 00	5 30	Hochelega.....		8 00	15-8
11 30		Huntingdon.....		6 00	2 00
10 00	5 30	Machine.....		6 0	2 08
10 30	3 00	Laprairie.....		7 00	2 15
10 30		Longueuil.....		6 00	1 45
10 00		New Glasgow, Ste-Sophie, par emb. du Ch. de fer Occidental.....			4 38
10 00		Longue-Pointe, Pointe-aux-Trembles et Charlemagne.....		2 00	
8 30	2 30-8	Pointe St-Charles.....		8 0	1 15-5
11 30		Ste-Cunégonde.....		6 00	
10 00		St-Lambert.....			2 15
10 00	1 30	St-Laurent, St-Martin et St-Eustache.....		7 00	
11 30	5 30	Côte St-Paul et St-Henri de M.....		6 00	2 00
10 00		Pont-Viau et Sault-au-Récollet (aussi Bougie).....			3 30
10 00	6 55	Village Saint-Jean-Baptiste, Mile-End et Coteau Saint-Louis.....		7.00 et 11 45	3 30
Etats-Unis.					
8-9 40		Boston et les Etats de la N.-Angleterre, excepté le Maine.....		7 00	5 45
8-8 40		New-York et Etats du Sud.....		6 00	2 15
10 30	12 30	Island Pond, Portland et le Maine.....			2 54-0
8-8 40		Etats de l'Ouest et du Pacifique.....		8 15	8 00
Grande-Bretagne.					
Par ligne canadienne, Jeudi.....					
Par ligne canadienne pour l'Allemagne, Jeudi.....					
Par ligne Canard, Lundi.....					
Par ligne Canard, Supplémentaire, 13, et 27 Décembre.....					
Dépêche directe pour l'Angleterre par New-York, Mercredi.....					
Dépêches pour l'Allemagne, par New-York, Mercredi.....					
Par ligne White Star, 16 et 30 Décembre.....					

(A) Sacs pour Char Palais ouverts jusqu'à 8.45 heures a.m. et 9.15 p.m.  
 (B) Sacs pour Char Postal ouverts jusqu'à 9.00 heures p.m.

70 CARTES DE VISITES avec votre 10c caractères nouveaux, nouveaux noms. — En des artistes: Bouquets, Oiseaux, Chromes, Paysages, etc., tous différents. Livre d'échantillons complets pour agents, 25c. Grande variété de Cartes d'Année. Diminution pour le commerce et les imprimeurs. 100 Échantillons de Cartes d'Année de Fantaisie, 50c. Adresse: STEVENS & BROS., boîte 22, Northford Ct.

## " L'OPINION PUBLIQUE "

On peut s'abonner pour 6 mois ou un an en s'adressant au No. 7, de la rue Bleury. La nouvelle administration a fait un choix de collaborateurs recrutés dans tout ce que la Province a de meilleur comme écrivains. L'abonnement n'est que de \$3.00 par an.

## PATINS! PATINS!!

Les Patins Empress sont les plus améliorés et à très bon marché, considérant la qualité-Corniches et Rouleaux de Rideaux, nouveaux en articles argentés, Couteaux à manche ivoire et argent; fourchettes et cuillères plaquées, etc., chez

L. J. A. SURVEYER, 188, RUE NOTRE-DAME.